

DELIBERATION OPERATEUR N°2

Madame Cécile DOLOMIE, Directrice de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Ardennes,

- DECIDE :

- 1) de participer au projet « **ICAPROS Franco-Belge** » proposé au financement du Programme INTERREG IV France-Wallonie-Vlaanderen pour un coût prévisionnel de 274,283 Euros, et respecter son plan de financement, sous réserve de l'acceptation du projet en Comité de Pilotage ;
- 2) de solliciter le financement d'INTERREG IV à concurrence de 138 641,50 Euros représentant 50% des dépenses du projet ;
- 3) de solliciter les cofinancements prévus au plan de financement ;
- 3) de cofinancer le projet à hauteur de 10 581,50 Euros sur fonds propres⁽¹⁾ ;
- 4) de désigner « l'OFBS » en qualité d'opérateur chef de file et lui confère mandat dès l'acceptation du projet par le comité de pilotage INTERREG IV pour tout engagement qui sera pris par ce dernier au nom de l'ensemble des opérateurs.
- 5) de respecter la réglementation européenne en matière d'information et de publicité du cofinancement européen, de promotion de l'égalité des chances et de réglementation en matière de marché public.

- CERTIFIE :

- 1) que les financements mobilisés ne sont et ne seront pas valorisés dans le cadre d'autres projets européens ou dans le cadre d'autres projets ;
- 2) que les statuts sont conformes et légalement publiés, s'engageant à les communiquer à la première demande ;
- 3) que la structure qu'il représente est ⁽²⁾ :
 - ☐ assujettie à la TVA
 - ☒ non assujettie à la TVA
 - ☐ partiellement assujettie à la TVA

Indiquer le numéro de TVA :

Fait à CHARLEVILLE le **6 MAI 2009**

Signature (s)

La Directrice,

Nom et Qualité


C. DOLOMIE

Cachet de la structure



(1) A compléter le cas échéant, en expliquant la nature des fonds propres

(2) Cocher la case correspondante